

REGLEMENT COMPLET
JEU
« LE BON PLAN DE LA RENTREE 2023 »
FRANCE METROPOLITAINE

Article 1 : Organisation

1.1. Société Organisatrice

La Société Mondelez France SAS, société par actions simplifiée au capital de 4.251.936 euros, enregistrée sous le numéro 808 234 801 RCS Nanterre, dont le siège social se trouve 6 avenue Réaumur – CS 50014 - 92142 Clamart Cedex (Ci-après « Société Organisatrice ») organise un jeu avec obligation d'achat intitulé « LE BON PLAN DE LA RENTREE 2023 » (Ci-après « Jeu »).

1.2. Sociétés prestataires

La société Qwamplify est une société prestataire. Elle est en charge du dépôt du présent règlement auprès de l'huissier de justice Maître FERNANDINO. Le dépôt interviendra avant le début du Jeu ou au plus tard à la date de début du Jeu. La société Sogec elle aussi société partenaire intervient dans le cadre de l'attribution des dotations et s'assure de la bonne réalisation du tirage au sort par La SAS ACJIR, NICOLAS, SIBENALER et BECK, huissiers de justice associés situés au 25 rue Hoche à Juvisy-sur-Orge (91260). La société Services Marketing Diversifiés, prise en son établissement Publicis K1, est également une société prestataire en charge de la réalisation technique et créative du Jeu.

Article 2 : Supports du Jeu

Le Jeu se déroulera du 14/08/2023 au 30/09/2023 inclus et sera annoncé sur :

- Le site internet www.mavieencouleur.fr (le « Site ») ;
- Les médias digitaux et réseaux sociaux ;
- Des e-mailings issus de la base de données de la Société Organisatrice ;
- Des publicités et prospectus présents dans les magasins des enseignes participantes listées en **annexe 1** (ci-après « Enseignes Participantes »).

Article 3 : Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure (à la date de participation au Jeu) résidant en France métropolitaine, Corse Comprise, à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice, des points de vente et de leurs familles respectives, ainsi que toute entité ayant participé directement ou indirectement à la conception, l'organisation, la réalisation ET/OU la gestion du Jeu.

Toute participation au Jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, en toutes ses stipulations, des règles de déontologie en vigueur sur Internet (netiquette, charte de bonne conduite etc...), ainsi que des lois et règlements en vigueur en France. La participation au Jeu est strictement nominative et le participant ne peut en aucun cas jouer sous un pseudonyme.

Toute participation non conforme aux caractéristiques énoncées ci-dessus ne sera pas prise en compte.

Article 4 : Dotations

4.1. : Définition des dotations

A gagner pendant la durée du Jeu :

- **des bons d'achat Wonderbox** : 100% des participants seront gagnants d'un bon d'achat d'une valeur de 15€ TTC à valoir sur Wonderbox pour toute inscription au site « Ma Vie en Couleurs » et sous réserve de respecter les conditions du présent règlement. Le nombre de gagnants des bons d'achat Wonderbox correspondra au nombre de participants au Jeu. Ces bons d'achat seront dématérialisés et sous forme de codes à utiliser sur le site Wonderbox (www.wonderbox.fr). Ce bon d'achat sera valable sur www.wonderbox.fr à partir de 49,90€ d'achats (*HORS COFFRETS Happy Cinéma à 2, Disneyland Paris, Opéra National de Paris, Cartes cadeaux, Cartes Tick'n Box & Supercard*). Non cumulable avec tout autre code promo ou promotion. Non cessible. Revente interdite. Ne peut être utilisé lorsque le paiement est effectué, en totalité ou en partie avec un avoir ou une autre carte cadeau. Tout frais supplémentaire découlant de l'utilisation du bon d'achat Wonderbox et/ou de l'activité choisie par le gagnant grâce à l'utilisation du bon d'achat Wonderbox ne sera pas pris en charge par la Société Organisatrice.
- **des cartes cadeaux enseigne(s)** : chaque participant inscrit sur le site « Ma Vie en Couleurs » pourra ensuite tenter de gagner une carte cadeau enseigne(s) d'une valeur de 50€ TTC ou un virement bancaire d'une valeur unitaire de 50€ TTC pour les enseignes ne disposant pas de cartes cadeaux ou pour les gagnants domiciliés dans les Drom Com. Chaque carte cadeau enseigne(s) sera attribuée aléatoirement dans le cadre d'un tirage au sort. Ces cartes cadeaux seront dématérialisées et sous forme de codes à utiliser sur les sites des enseignes. Le nombre de gagnants des cartes cadeaux enseigne(s) est limité à maximum 504 gagnants (en France Métropolitaine et Drom Com). Le nombre de gagnants est réparti comme suit :

Enseignes	Nombre	Dotations à remporter
AUCHAN	19	Carte cadeau spécifique à l'enseigne
CARREFOUR	90	Carte cadeau spécifique à l'enseigne
CARREFOUR MARKET	48	Carte cadeau spécifique à l'enseigne (carte idem Carrefour)
CORA	5	Carte cadeau spécifique à l'enseigne
FRANPRIX	2	Pas de Carte cadeau donc virement
GEANT/CASINO	28	Carte cadeau spécifique à l'enseigne
LECLERC	242	Carte cadeau spécifique à l'enseigne
MATCH	2	Carte Cadeau Multi-enseignes valable chez Match
MONOPRIX	7	Carte cadeau spécifique à l'enseigne
SIMPLY MARKET	2	Carte Cadeau Multi-enseignes valable chez Simply Market
SUPERU	56	Oui
DROM COM	3	Virement
Total	504	

Il y aura donc au total maximum **504 gagnants** domiciliés en France métropolitaine.

Les gagnants seront informés de leur gain par e-mail dans un délai approximatif de 3 semaines à compter de la date du tirage au sort.

4.2. Absence de contrepartie financière, d'échange ou de reprise de la dotation

Toute dotation ne pourra faire l'objet d'une demande de contrepartie financière, d'échange ou de reprise, pour quelque raison que ce soit. La Société Organisatrice se réserve cependant la possibilité, si les circonstances l'exigent, de substituer, à tout moment, à une ou des dotation(s), une dotation ou des dotation(s) d'une valeur unitaire commerciale et de caractéristiques équivalentes.

Article 5 : Modalités et détermination des gagnants

Pour participer au Jeu, il suffit à la personne intéressée :

- d'acheter cumulativement 4 produits Mondelez parmi les marques suivantes : LU, Tuc, Belin, Oreo, Milka, Côte d'Or et Hollywood. Les produits éligibles sont ceux en promotion dans les Enseignes Participantes dont la liste est reproduite en **annexe 2** du présent règlement et sous réserve de leur disponibilité en magasin.
- d'être inscrit ou de s'inscrire sur le site internet www.maviencouleurs.fr sur la période du 14/08/2023 au 30/09/2023 en indiquant obligatoirement ses coordonnées personnelles suivantes : nom, prénom, date de naissance, adresse e-mail et adresse postale complète ;
- et de confirmer son inscription au tirage au sort en acceptant le règlement du Jeu.

Chaque participant dûment inscrit sur le site internet www.maviencouleurs.fr et participant au Jeu « Le Bon Plan de la Rentrée 2023 » remportera automatiquement une carte cadeau Wonderbox d'une valeur de 15 euros TTC.

Un tirage au sort aura ensuite lieu le 10/10/2023 sous contrôle d'huissier pour déterminer les gagnants qui remporteront cette fois une carte cadeau enseigne(s) telle que mentionnée à l'article 4.1 du règlement.

Les gagnants de ce tirage au sort recevront leur carte cadeau enseigne(s) dans un délai d'environ 3 semaines après la date du tirage au sort. Cette carte cadeau enseigne(s) sera une e-card, dématérialisée et reçue dans l'e-mail informant les gagnants de leur gain.

Le Jeu est limité à une participation par foyer (même nom, même adresse email).

Dans un souci de confidentialité, il ne sera effectué aucun envoi ni communication téléphonique du gagnant.

Article 6 : Règlement

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Il ne sera répondu à aucune demande (par courrier électronique ou par téléphone) concernant l'interprétation ou l'application du règlement, concernant les modalités et mécanismes du Jeu.

Le présent règlement a été déposé chez Maître FERNANDINO, Huissier de Justice Associés au sein de la SAS AIX-JUR'ISTRES, dont le siège social se situe au 395 route des Milles, 13090 Aix-en-Provence.

Il est disponible à l'adresse suivante : <https://www.mavieencouleurs.fr/le-bon-plan-de-la-rentree-2023> pendant toute la durée du Jeu.

Toute modification du présent règlement fera l'objet d'une annonce sur le Site et sera déposée comme le présent règlement auprès de l'huissier de justice susvisé. En cas de différence entre la version en ligne et le règlement déposé chez l'huissier, la version déposée chez l'huissier prévaudra.

Le présent règlement peut également être obtenu, jusqu'au 30/10/2023, sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Mondelez France - Service Consommateurs - 92146 CLAMART Cedex ou via le lien suivant : mdlzconseil@mdlz.com (« Adresse du Jeu »).

Il est précisé que le timbre utilisé pour la demande de règlement ne sera pas remboursé.

Article 7 : Non remboursement des frais de participation

Les frais de participation au Jeu quels qu'ils soient (achat des produits Mondelez, frais de connexion internet, d'affranchissement...) ne seront pas remboursés par la Société Organisatrice.

Article 8 : Limite de responsabilité

8.1. La responsabilité de la Société Organisatrice est strictement limitée à la délivrance des dotations.

8.2. La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de problèmes inhérents à la connexion internet, communication téléphonique ou du mauvais acheminement du courrier ou de tout autre problème qui ne lui serait pas imputable et qui interviendrait pendant la durée du Jeu.

Il appartient donc à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger son matériel et les données stockées sur ses équipements (informatique et téléphonique) contre toute atteinte. La participation au Jeu implique notamment la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet, de l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage émanant de tiers et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau, ou de tout autre aléa lié aux services postaux.

8.3. Les participants acceptent que les données contenues dans les systèmes d'information de la Société Organisatrice aient force probante jusqu'à preuve du contraire, quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au Jeu.

8.4. La Société Organisatrice s'engage à mettre tous les moyens en œuvre avec ses prestataires pour assurer le bon déroulement du Jeu. Néanmoins, si une défaillance technique survenait et affectait le bon déroulement du Jeu dans des conditions indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice, sa responsabilité ne saurait être engagée à l'égard des participants.

La Société Organisatrice ne saurait en particulier être tenue responsable de la défaillance du matériel des participants (téléphone, smartphone, ordinateurs...), de la perte de données

susceptibles d'en résulter pour une cause non imputable à la Société Organisatrice et de l'incidence de ces défaillances sur leur participation au Jeu.

8.5. Si les coordonnées d'un gagnant sont inexploitablees ou si le gagnant ne peut être identifié ni par son nom, ni son adresse postale, ni son adresse électronique, il n'appartient pas à la Société Organisatrice d'effectuer des recherches complémentaires afin de retrouver le gagnant indisponible, qui ne recevra ni sa dotation ni aucun dédommagement ou indemnité.

8.6. Le gagnant sera contacté par email. Le gagnant recevra sa dotation par courrier électronique à l'adresse e-mail indiquée lors de son inscription sur le Site dans un délai approximatif de 3 semaines à compter de la date du tirage au sort.

Dans le cas où la Société Organisatrice ne parviendrait pas à joindre le gagnant par email (conformément aux coordonnées indiquées dans le formulaire d'inscription) après 2 tentatives (en laissant des messages sur la boîte email), le gagnant n'ayant pas réclamé son gain dans un délai de 3 mois suivant la date de l'email lui notifiant son gain, il sera considéré comme ayant renoncé purement et simplement à sa dotation. La dotation ne sera pas attribuée et ne pourra en aucun cas être réclamée ultérieurement. Elle restera la propriété de la Société Organisatrice et pourra être réattribuée à un suppléant ou utilisée dans le cadre d'une opération ultérieure.

8.7. En cas de renonciation expresse du gagnant à bénéficier de sa dotation, celle-ci sera conservée par la Société Organisatrice et pourra être utilisée dans le cadre d'une opération ultérieure, si la nature de la dotation le permet, et sans que la responsabilité de la Société Organisatrice ne puisse être engagée de ce fait.

Article 9 : Exonération de responsabilité

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir au(x) gagnant(s) pendant la jouissance de leur dotation. Dans l'hypothèse où un gagnant réalise une prestation grâce au bon d'achat Wonderbox avec un ou des mineur(s), la Société Organisatrice rappelle au gagnant que tout mineur accompagnant un gagnant se fera sous l'entière responsabilité de ce gagnant. La Société Organisatrice décline ainsi toute responsabilité en cas de présence d'un ou de mineurs durant l'utilisation et/ou la jouissance de leur dotation par les gagnants.

Article 10 : Correspondances

Aucune demande de remboursement ou de correspondance non conforme (incomplète, illisible, erronée, insuffisamment affranchie, expédiée en recommandé, renvoyée hors délai ou parvenue par courrier électronique) ne sera prise en compte.

Article 11 : Disqualification

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité, leur âge, leur adresse postale et leur numéro de téléphone dans le cadre du Jeu. Cette vérification n'interviendra qu'en cas de comportement suspect et sous réserve des lois et réglementations en vigueur en France.

Toute participation non conforme au présent règlement, incomplète ou avec des coordonnées erronées sera considérée comme nulle.

Toute fraude ou tentative de fraude, utilisation de robots ou de tout autre procédé similaire permettant de jouer au Jeu de façon mécanique et/ou d'augmenter ses chances de gain par tous moyens ou autre est proscrite.

La Société Organisatrice pourra ainsi exclure, suspendre et/ou annuler définitivement la participation d'un ou plusieurs participant(s) en cas de constatation d'un comportement suspect consistant notamment en la mise en place d'un système de réponses automatisés, la connexion de plusieurs personnes et de postes informatiques différents à partir du même profil de participation, un rythme de gains inhabituels, une tentative de forcer les serveurs des organisateurs, une multiplication des comptes, etc.

Elle pourra alors ne pas attribuer la ou les dotation(s) au participant concerné, au regard des informations en sa possession, et/ou poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

La Société Organisatrice pourra également annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu et/ou de la détermination des gagnants.

En cas de sanction ou de réclamation, il convient aux participants d'apporter la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au présent règlement. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée à ce titre.

Article 12 : Force majeure ou évènement indépendants de la Société Organisatrice

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté ou si les circonstances l'exigent, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter, le suspendre ou à en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Elle se réserve, dans tous les cas, la possibilité de prolonger la période de participation.

Article 13 : Droits de propriété intellectuelle et droits d'auteur

Conformément aux lois régissant les droits de propriété intellectuelle et le droit d'auteur, l'utilisation de tout ou partie des éléments faisant l'objet d'un droit de propriété intellectuelle ou protégé par le droit d'auteur reproduit dans le cadre de ce Jeu est strictement interdite, sauf autorisation expresse et préalable de la Société Organisatrice.

Article 14 : Droit applicable et Litiges

En cas de différend, les participants devront s'adresser en priorité au Service Consommateurs de Mondelez France afin de trouver une solution amiable. Faute d'une solution obtenue à l'amiable avec le Service Consommateurs de Mondelez France, une tentative de solution devra être trouvée par recours aux modes alternatifs de règlement des différends. A défaut, tout litige ou difficulté d'interprétation sera soumis à la compétence des tribunaux français. La Société Organisatrice informe les participants que le Jeu et le présent règlement sont soumis à la loi française.

Article 15 : Protection des données personnelles

Les données personnelles concernant les participants recueillies dans le cadre du Jeu et notamment lors de leur inscription sur le site internet « Ma Vie en Couleurs » font l'objet d'un traitement par la Société Organisatrice et la société Mondelez Europe Services GmbH – succursale française, 6 avenue Réaumur, 92140 Clamart, et la société Services Marketing Diversifiés, prise en sa division Publicis K1, 133 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris, qui sont responsables de traitement conjoints de la base de données du programme « Ma Vie en Couleurs ». Les données personnelles concernant les participants sont traitées par les responsables conjoints pour les besoins de la gestion du programme « Ma Vie en Couleurs », et par la Société Organisatrice pour la participation au Jeu, la gestion et l'attribution des dotations, sur la base de l'acceptation du présent règlement.

La fourniture des données est obligatoire pour la participation au Jeu. En effet, ces données sont nécessaires pour la participation au Jeu, sa bonne gestion, l'attribution et la remise des dotations et le respect des obligations légales de la Société Organisatrice et de celles découlant du présent règlement. Elles pourront être communiquées au(x) prestataire(s) de services et sous-traitant(s) auxquels la Société Organisatrice fait appel pour les besoins de l'organisation et/ou de la gestion du Jeu.

Les données personnelles collectées seront traitées pour la durée nécessaire à la réalisation des finalités définies précédemment, sauf dispositions légales imposant une obligation de conservation plus longue.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement de leurs données, d'un droit à la limitation de leur traitement, d'un droit à la portabilité de leurs données, d'un droit de s'opposer au traitement de leurs données ainsi que d'un droit de donner des directives sur le sort de leurs données après leur décès. Ils peuvent exercer ces droits en écrivant à <https://www.mavieencouleurs.fr/contact>

Les participants peuvent contacter les responsables de traitement concernant la manière dont sont traitées leurs données à caractère personnel aux coordonnées suivantes :

Privacyofficer@publicisgroupe.com – DPO de Publicis K1 ou
MDLZDataProtectionOfficeMEU@mdlz.com – DPO des sociétés Mondelez.

Chaque participant dispose également du droit de porter ses réclamations auprès de la CNIL dont les coordonnées sont les suivantes :

CNIL, 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07

Tél : 01 53 73 22 22

Fax : 01 53 73 22 00.

Pour plus d'informations sur le traitement de leurs données personnelles, les participants peuvent consulter l'onglet Vie Privée du Site : <https://www.mavieencouleurs.fr/vie-privee>

Par l'intermédiaire de la société Mondelez France SAS, les participants peuvent être amenés à recevoir des propositions commerciales sur les produits du groupe Mondelēz International, ou des propositions commerciales émanant de tiers sur leurs produits et services, par courrier, email, téléphone ou SMS, sous réserve que les participants aient expressément fournis leur consentement au préalable à la Société Organisatrice à cet effet.

ANNEXE 1 – LISTE DES ENSEIGNES PARTICIPANTES AU JEU « LE BON PLAN DE LA RENTREE 2023 »

Le Jeu est valable dans tous les magasins participants situés en France métropolitaine (Corse comprise) des Enseignes Participantes suivantes : Auchan, Cora, Système U, E.Leclerc, Carrefour, Carrefour Market, Géant, Casino, Monoprix, Franprix et Match.

ANNEXE 2 – PRODUITS ELIGIBLES AU JEU
« LE BON PLAN DE LA RENTREE 2023 »

Biscuit :

Granola Lait 6X200G	Milka Choco lait 300G
Oreo Classique Pocket Vanille 2X220G	MIKADO 3X39G BISCUIT POCKET
Oreo Classique Rouleau 3X154G	MIKADO 159G LAIT
Oreo Double Cème Rouleau 3X157G	MIKADO 90G CHOCO LAIT
Petit Ecolier Lait 3X150G	MIKADO 90G CHOCO NOIR
Prince Chocolat 4X300G	OREO 220G GOLDEN
Napolitain 2X180G	OREO 110G CRUNCHIES ORIGINAL
Cracotte Chocolat 2X200G	OREO 157G DOUBLE STUFF
Cracotte Fraise 2X200G	OREO 220G VANILLE
Belvita Duo Fourré Chocolat Noisette 253G	OREO 246G CHOCOLAT BLANC
Belvita Le Tartiné Chocolat Noisette 250G	OREO 246G ENROBE CHOCOLAT AU LAIT
Belvita Moelleux Chocolat 250G	OREO 440G
Belvita Moelleux Coeur Gourmand Chocolat Noisettes 250G	MILKA 208G COOKIES SENSATIONS
Milka Biscuit 3X150G	MILKA 180G BISC BROWNIE
Milka Choco Moooo 3X200G	OREO 2X440G FAMILIAL LOTX
Milka Choco Pause 3X260G	OREO 3X246G ENROBE CHOCO LAIT
Milka Choco Suprême 3X180G	OREO 3X246G ENROBE CHOCO BLANC
Prince Chocolat 12X300G	Napolitain 4X180G
Napolitain 6X180G	Belvita Le Moelleux Fruits Rouges 250G
LULU L'Ourson Chocolat 2X150G	Granola Maxi Cookies 6X276G
LULU L'Ourson Fraise 2X150G	Granola Lait 9X200G
Cracotte Fraise 4X200G	Mikado Lait 6X90G
Cracotte Chocolat 4X200G	Petit Ecolier Lait 9X150G
LU GAUFRE 240G PEPITES CHOCO	Prince Chocolat 12X300G
LU GAUFRE CHOCO NOIR 260G	Petit Ecolier Lait 9X150G
LU GAUFRE PERLE SUCRE 225G	Prince Chocolat 6X300G
Granola Cookies Chocolat 2X184G	TUC Bacon 4X100G
Granola Lait 3X200G	TUC Salé 5X100G
LULU L'Ourson Chocolat 3X150G	Milka Choco Pépites 2X140G
LULU L'Ourson Fraise 3X150G	Milka Cake&Choc 2X175G
Petit Ecolier Pocket Chocolat Au Lait 2X250G	Milka Choc & Choc 2X175G
Petit Ecolier Tendre Coeur au Lait 3X120G	Milka Choco lait 2X90G
Croustilles Cacahuètes 4X138G	MIKADO ZEN CHOCOLAT BLANC 70G
Croustilles Emmental 4X138G	PRINCE 2X300G Chocolat

Chocolat :

COTE D'OR 2X200G BLOC MAINSTREAM	COTE D'OR 2X200G BLOC NOIR
MILKA LAIT 6X100G	MILKA TENDRE LAIT 6X100G
MILKA RIZ 6X100G	MILKA NOISETTES 5X100G
MILKA MMMAX LAIT 276G	MILKA MMMAX PEANUTS 276G
MILKA MMMAX NUSSINI 276G	MILKA MMMAX CARAMEL 276G
COTE D'OR BLOC LAIT NOISETTES 2X180G	COTE D'OR BLOC NOIR NOISETTES 2X180G
COTE D'OR BLOC LAIT AMANDES 2X180G	COTE D'OR BLOC NOIR AMANDES 2X180G
COTE D'OR BLOC LAIT RAISIN NOISETTES 2X180G	COTE D'OR FOURRE LAIT PRALINE DOUBLE LAIT 2X200G
COTE D'OR FOURRE NOIR PRALINE 2X200G	COTE D'OR FOURRE NOIR TRUFFE INTENSE 2X200G
COTE D'OR FOURRE NOIR TRUFFE & CACAO 2X200G	MILKA FANTASIE CARAMEL 3X100G
MILKA FANTASIE DAIM 3X100G	MILKA FANTASIE OREO 3X100G
COTE D'OR MAINSTREAM LAIT 4X100G	COTE D'OR MAINSTREAM NOIR 4X100G
COTE D'OR BLOC LAIT NOISETTES 4X180G	COTE D'OR BLOC NOIR NOISETTES 4X180G
COTE D'OR BLOC LAIT AMANDES 4X180G	COTE D'OR BLOC NOIR AMANDES 4X180G
COTE D'OR MIGNONNETTE NOIR DE NOIR 240G	COTE D'OR MIGNONNETTE NOIR ORANGE 240G
COTE D'OR MIGNONNETTE LAIT 240G	COTE D'OR BLOC NOIX DE PECAN 180G
COTE D'OR BLOC LAIT AMANDES SALEES 180G	COTE D'OR BLOC LAIT RAISIN NOISETTES 180G
MILKA DAIM 145G	MILKA NUSSINI 157,5G
MILKA PATE A TARTINER 340G	

Gum :

HOLLYWOOD 76,5G ORAL-B PEPPERMINT	HOLLYWOOD 76,5G ORAL-B SPEARMINT
HOLLYWOOD 17G ORAL-B SPMI MTPX3	HOLLYWOOD 3X17G ORAL-B WHITE PEPPERMINT
HOLLYWOOD 76,5G ORALB WHITE PPMINT	HOLLYWOOD ORAL B WHITE 128G
HOLLYWOOD BOTTLE FRESH 2FRESH	HOLLYWOOD 87G BOTTLE ICEFRESH.
HOLLYWOOD 66G 2FRESH PEPPERMINT STD.	HOLLYWOOD 66G 2FRESH SPEARMINT STD
HOLLYWOOD OPMARQUE 2FRESH STYLE REG	HOLLYWOOD 87G BOTTLE FRAISE
HOLLYWOOD 5X14G FRAISE	HOLLYWOOD 5X14G GREENFRESH
HOLLYWOOD 5X14G PB ICE FRESH	HOLLYWOOD 5X14G POWER FRESH
HOLLYWOOD 70G CHERRY	HOLLYWOOD MIX OP MARQUE 1/4 FRESH
HOLLYWOOD MAX 3X22G RASPERRY PEACH.	HOLLYWOOD 12,5G MMINT MENTHE.
HOLLYWOOD MAX 3X22G STRAWBERRY LIME.	HOLLYWOOD 12,5G MMINT MENTHE FORTE.
HOLLYWOOD DRA REG CHLORO X5	HOLLYWOOD 112X66G 2FRESH
HOLLYWOOD 5X31G STRAWBERRY	HOLLYWOOD FRESH MIX OFFRE ECO
HOLLYWOOD TAB REG CHLORO X5	HOLLYWOOD 5X14G GREENFRESH OFFRE ECO
HOLLYWOOD 4X23G STYLE COCKTAIL	HOLLYWOOD 5X14G FRESH STRAWBERRY OFFRE ECO
HOLLYWOOD 4X23G STYLE MENTHE VERTE	HOLLYWOOD 5X14G ICEFRESH OFFRE ECO
HOLLYWOOD 5X14G BLANCHEUR MENTHE POLAIRE	HOLLYWOOD 2FRESH 2FRUITY LOTX2
HOLLYWOOD 5X14G POWERFRESH OFFRE ECO	HOLLYWOOD 2FRESH PEPPERMINT LOTX2
HOLLYWOOD 5X14G BLANC MENTHE POLAIRE OFFRE ECO	HOLLYWOOD MAX 132G STRAWLIME LOTX2
HOLLYWOOD 2FRESH SPEARMINT LOTX2 STD.	